Numéro 20 – Octobre 2016 Numéro 20 – Octobre 2016

pas.



Mot du maire – Réponse à Monsieur Pierre Bouchard



Gens de Baie-Sainte-Catherine

On a reçu au début du mois de septembre une petite lettre de la part de Monsieur Pierre Bouchard et de madame Sonia Tremblay. J'ai décidé de répondre à cette lettre parce que je considère qu'elle manque un peu de vérité.

Premièrement, les personnes qui trouvent difficile de repérer les commerces existants dans notre municipalité ne regardent pas très bien. Nous avons un site internet, une page Facebook, un relais d'informations touristiques ainsi qu'un dépliant où se retrouvent toutes les informations et adresses désirées.

Deuxièmement, lorsque le Conseil municipal a rencontré Monsieur Bouchard, il a été clairement dit que les pancartes seraient en aluminium, ce que monsieur Bouchard ne fait



Donald Kenny Maire

Troisièmement, j'ai demandé aux commerçants si la municipalité pouvait prendre une somme de 3 400 \$ dollars que coûteraient les 8 pancartes de rue du village sur le montant annuel accumulé par la taxe d'hébergement, laissant ainsi 3600 \$ de disponibles en 2016 et un nouveau 7000 \$ pour 2017. L'offre m'a été refusé par une seule voix, la vôtre et l'unanimité était sans équivoque.

Quatrièmement, l'inspecteur municipal est engagé par la Municipalité et il est donc de son mandat d'aviser cette dernière lorsqu'un citoyen essaie de passer par-dessus le conseil dans leur décision.

Cinquièmement, il y a six conseillers et un maire dans un conseil, chose que vous devriez savoir étant donné que madame Tremblay a siégé dans le passé.

Sixièmement, lorsque le conseil vous a octroyé le mandat de fabriquer la pancarte à l'entrée ouest de la municipalité en 2015, vos quarante années d'expérience vous ont assurément fait défaut lorsque vous avez négligé de nous mentionner que du lettrage en feuille d'or quarante carats devenait illisible en plein soleil...

Septièmement, votre souci pour les payeurs de taxes me surprend beaucoup parce que lorsque le Conseil vous a remis les 7 000 \$ convenus une fois le contrat terminé, vous nous avez encore envoyé une facture de 2 800 \$, car vous n'étiez pas satisfait. À ce moment, vous ne vous souciez guère des payeurs de taxes.

Huitièmement, lors de l'assemblée du 6 septembre dernier, le Conseil municipal s'est prononcé, et ce, à l'unanimité, pour que les pancartes de rue soient faites en aluminium.

Et, finalement, si vous désirez faire des pancartes pour les commerces, sachez que ça ne regarde en rien la municipalité.

Donald Kenny, maire et payeur de taxes

Numéro 20 — Octobre 2016 Numéro 20 — Octobre 2016

Points saillants de la dernière séance

Séance ordinaire du 6 septembre 2016

- Octroi de contrat de déneigement 2016 à 2019 à l'entreprise Excavation Pascal Lavoie pour un montant total de 56 177,93 \$. Proposé par Monsieur Lionel Fortin;
- La Municipalité mandante la FQM pour agir à titre de représentant exclusif de négociation pour le renouvellement du régime d'assurances collectives de la municipalité et ainsi d'assurer une transition convenable entre les deux régimes. Proposé par Monsieur Lionel Fortin;
- Monsieur Guillaume Poitras a été nommé par le Conseil municipal à titre de maire suppléant pour une durée de quatre mois, soit du 1 septembre au 31 décembre. Proposé par Monsieur Yvan Poitras;
- Un avis de motion a été donné par Monsieur Guillaume Poitras pour la modification abrogeant le règlement 149-14 sur la régie interne des séances du conseil:
- Un avis de motion a été donné par Madame Carmen Guérin pour la modification abrogeant le règlement 147-13 décrétant la fermeture d'une parcelle de route de l'ancienne route 138 à l'est de la présente route:
- Il a été proposé par Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par le Conseil municipal d'adopter le règlement 164-16 abrogeant pour modification le règlement général 075-97 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses.
- Adoption du règlement 165-16 abrogeant pour modification le règlement 077-97 se rapportant à la circulation des véhicules hivernaux de type hors route dans le village de Baie-Sainte-Catherine. Proposé par Madame Nancy Harvey:
- Il est proposé par Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillers et conseillères d'adopter le règlement 166-16 abrogeant pour modification le règlement 80-1-98 concernant la limite de vitesse dans les chemins municipaux;
- Il a été adopté, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la modification du nombre de versements des taxes foncières ou de tout autres taxes compensatoires afin d'en faciliter le paiement. Proposé par Madame Carmen Guérin;
- Il a été proposé par Madame Nancy Harvey et unanimement résolu d'adopter le règlement 170-16 instituant un processus de gestion des plaintes citoyennes face au non-respect de la réglementation municipale, à la délivrance d'un service ou la prestation d'un employé;
- Adoption du règlement 171-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.
 Proposé par Madame Carmen Guérin;
- Adoption du règlement 172-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux. Proposé par Monsieur Lionel Fortin.

LES CONSÉQUENCES À VENIR POUR CERTAINS COMPORTEMENTS CITOYENS INACCEPTABLES

Il n'est jamais agréable d'écrire une chronique comme la Municipalité s'apprête à le faire. Il n'est pas facile puisque nous présupposons tous que les citoyens qui forment notre communauté sont conscients de leur présence et des conséquences de leurs actes et décisions sur le village. Par contre, des événements récents nous prouvent amplement le contraire... Au vu de ce dénouement, nous avons senti bon d'émettre des mises en garde à ces citoyens insouciants!

La forêt et notre territoire ne sont pas des dépotoirs

À plusieurs reprises cette année, la Municipalité s'est fait avertir par des citoyens que des gens avaient utilisé nos espaces naturels comme des dépotoirs à ciel ouvert. Que ce soient sur des terres publiques, des terres privées liées à de l'entreposage de pierres, des terres municipales près de l'Espace Citoyen et même dans nos sentiers pédestres dans lesquels la Municipalité vient d'investir 40 000\$, des citoyens insouciants sont venus déversés leurs vidanges.

Parmi les vidanges retrouvées, nous avons remarqué des bardeaux d'asphalte (qui ont pris un camion de 10 pieds pour les évacuer), des monticules de matériels de construction, des déchets domestiques et même des déchets de produits dangereux.

Hé...hé...hé...ceux qui se sentent visés... avant de vous dire pour qui ils se prennent eux-autres la Municipalité...allez donc jusqu'à la fin du présent article pour mesurer l'impact de vos comportements irresponsables face à votre communauté.

Nos égouts sont pour de l'eau uniquement

Comme vous le savez tous, la Municipalité est engagée dans un processus pour traiter ses eaux usées pour 2020. Ainsi, dans le processus, nous devons faire des tests d'eau usée dans les canalisations existantes de rejets afin de mesurer la composition chimique de l'eau que l'on y retrouve afin de sélectionner la meilleure méthode pour la traiter.

Numéro 20— Octobre 2016 Numéro 20 — Octobre 2016

Un des résultats prélevés sur le territoire municipal démontre que certains citoyens utilisent le réseau actuel d'eau usée pour évacuer des produits chimiques non seulement dangereux et toxiques pour l'environnement, mais également nocifs pour le système de traitement des eaux usées sélectionné pour le village.

Les conséquences de ces gestes pour la communauté

Elles sont très nombreuses et nous trouvons étonnant que des citoyens adultes, vaccinés et supposément responsables ne les aient pas encore entrevues.

- Chaque déversement d'ordures ou de produits chimiques sur le territoire municipal qui ne trouve pas son responsable doit être pris en charge par la Municipalité qui en a la responsabilité auprès du gouvernement. Ces prises en charge sont dispendieuses et viennent mettre de la pression sur les finances municipales qui proviennent de VOS TAXES.
- Nous sommes un village touristique dont 75% de sa population en âge de travailler sont dépendants de cette manne. De notre point de vue, il devient alors très égoïste, stupide et irresponsable de procéder au souillage de notre territoire quand on sait que nous le vendons justement aux touristes qui font vivre notre population. Par ailleurs, agir ainsi, c'est tourner le dos à la communauté.
- Nous vivons en plein cœur d'un parc national qui fait vivre toute une région et qui protège le milieu de vie d'un écosystème unique au monde. Tout cela risque de tomber à l'eau à cause de l'irresponsabilité de certains.

De grâce, Mesdames les citoyennes et Messieurs les citoyens, aidez-nous à conserver un territoire municipal propre et toujours accueillant pour la population, mais aussi pour ceux qui nous font vivre!

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. Directeur-général / secrétaire-trésorier



Carte sur table avec les mots zuss

RÈGLEMENT MUNICIPAL 169-16 ÉTABLISSANT LE VERSEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DE TOUTES AUTRES TAXES OU COMPENSATIONS MUNICIPALES

ARTICLE 5 NOUVEAU LIBELLÉ DEVANT REMPLACÉ CELUI INSCRIT ACTUELLEMENT À L'ARTICLE 11 DES RÈGLEMENTS ANNUELS RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET AUX ÉCHÉANCES DE PAIEMENTS

Le Conseil décrète que la taxe foncière est payable en six versements répartis de cette façon :

- le premier versement, le 31 mars représentant 17 %;
- le second versement, le 15 mai représentant 17 %;
- le troisième versement, le 15 juillet, représentant 17 %;
- le quatrième versement le 15 août, représentant 17 %;
- le cinquième versement le 15 octobre représentant 17%; et
- le sixième versement le 15 décembre représentant 15%.

Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300,00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par six (6) versements.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde des taxes devient alors immédiatement et entièrement exigible.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2017.

Numéro 20— Octobre 2016 Numéro 20 — Octobre 2016



La FADOQ - Club la Clé D'argent de Charlevoix

Bulletin d'informations

Plusieurs événements se sont déroulés au cours des dernières semaines et la FADOQ tenait à vous en faire part.

Tout d'abord, le Comité ainsi que tous ses membres tiennent à remercier de tout cœur Monsieur Lionel Fortin ainsi que sa femme, Madame Mabel Kenny pour leur implication et dévouement dans l'aménagement des nouveaux locaux de la FADOQ ainsi qu'aux efforts fournis à l'élaboration d'un projet d'envergure visant à donner une nouvelle orientation à l'organisme. C'est avec grande tristesse que la FADOQ dû accepter la démission de Monsieur Lionel laissant ainsi un poste vacant derrière lui, secrétaire-trésorier.

Fort heureusement, à peine quelques jours plus tard, une personne tout aussi dévouée se portait volontaire pour prendre d'assaut cette place d'importance auprès du conseil administratif. Déjà impliqué activement comme membre décisionnel de la Coopérative alimentaire, Monsieur Florent Tremblay s'avère un atout certain en tant que nouveau secrétaire trésorier de l'organisme. Bienvenue dans nos troupes Monsieur Tremblay!

Comme vous le savez tous, la FADOQ organisait le 12 septembre dernier une journée Bazar-bénéfice. Couronné de succès, le Bazar aura permis à la FADOQ d'amasser une magnifique somme de 600 \$ qui sera utilisée à des fins pratiques dont l'aménagement du nouveau local ainsi qu'aux assurances exigées. Le comité organisateur remercie les donateurs ainsi qu'à tous ceux et celles qui se sont déplacés pour l'occasion. Les items invendus ont été redistribués à des organismes de bienfaisance et à des personnes dans le besoin.

Et finalement, la saison hivernale arrive à grands pas et les activités de cartes hebdomadaires reprendront. La FADOQ vous invite donc à venir vous amuser mercredi, 14 octobre dans le nouveau local à cet effet situé au deuxième étage de l'édifice Albert-Boulianne. C'est un rendez-vous!



HALLOWEEN

Veuillez prendre note qu'en raison de la fête de l'Action de grâce du 10 octobre, les bureaux municipaux seront fermés. Pour les mêmes raisons, le bureau de Poste Canada ainsi que la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est seront également fermés.

Joyeuse Action de grâces

L'Action de grâces, de son nom original *Thanksgiving*, est une fête automnale célébrée annuellement le deuxième lundi du mois d'octobre au Canada.

Bien qu'elle possède maintenant pour plusieurs l'occasion d'un dernier jour férié avant le début de l'hiver et la période des fêtes, l'Action de grâces se veut à l'origine une célébration rendant grâce à Dieu, tout en soulignant les moissons effectuées suite à la saison estivale.

Certaines traditions plus américaines de la fête, tel le repas à la dinde, furent intégrées au Canada lors de l'arrivée des loyalistes britanniques après l'indépendance des États-Unis. Cet animal, l'un des premiers découverts par les explorateurs ayant accostés au Nouveau Monde, est habituellement celui autour duquel les familles se réunissent pour faire le premier bilan de l'année. Plusieurs organismes aujourd'hui profitent de cette journée pour distribuer des repas aux personnes sans domiciles fixes dans les centres urbains.

Joyeuse anniversaire Madame Rochefort

La Municipalité de Baie-Sainte-Catherine tient à souhaiter un très joyeux anniversaire à la doyenne de notre communauté, madame Marie-Louise Rochefort âgée aujourd'hui de 97 ans.

Née le 19 octobre 1919, Madame Rochefort a vu notre petit village évoluer et grandir, avec ses beautés et ses imperfections, elle a également traversé bien des tempêtes qui ont fait d'elle une grande femme, à la sagesse et au courage exemplaire. Joyeuse anniversaire!





Horaire vidange et recyclage

Octobre : 6 - 20 Novembre : 3 – 17

Décembre : 1 - 15 - 29